

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du sept avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 07 avril 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Présents :

Edwige ZANCHI
Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER
Jean Jacques VAISSIER
Olivier PRAT
Maryse BONNET
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacqueline BORNE
Jacques SERRAT
Gille FRUTIERE
Sylvie FENIES
Bruno DUFAYET
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Audrey LAFARGE
Claudine HEBRARD
Alain DELASSAT
Andrée BROUSSE
Mireille LEOTY
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Sabine RIVET ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN,
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI.

Etait excusé :

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la Commune, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale,
- Création d'un poste d'attaché à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 4 avril 2023,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	27	0	0

ADOPTE le tableau des effectifs suivants :

Cadres ou emplois	Catég.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
Filière administrative				
Attaché territorial principal (détaché sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services)	A	1	1	TC
Attaché territorial	A	2+1	2+1	TC
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	1	TC
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	2	1	TC
Adjoint administratif Pal 1 ^{ère} Classe	C	4	4	TC
Adjoint administratif Pal 2 ^{ème} classe	C	0	0	TC
Adjoint administratif territorial	C	2	2	TC
« «	C	1+1	1	TNC
Filière technique				
Technicien supérieur principal	B	1	0	TC
Agent de maîtrise principal	C	6	6	TC
Agent de maîtrise	C	1	1	TC
Adjoint technique Pal 1 ^{ère} classe	C	5	5	TC
Adjoint technique Pal 2 ^{ème} classe	C	2	2	TC
« «	C	1	1	TNC
Adjoint technique territorial	C	6	5	TC
« «	C	1	0	TNC
Filière médico-sociale				
Educateur de jeunes enfants	A	1	0	TC
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	+1	+1	TC

Agent spécialisé principal des écoles 1 ^{ère} classe	C	2	2	TC
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	1	0	TC
<u>Filière animation</u>				
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	TC
Adjoint d'animation territorial	C	5	5-1	TC
«	C	1	0	TNC
<u>Filière sportive</u>				
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	TC
<u>Filière culturelle</u>				
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	TC
<u>Police municipale</u>				
Chef de Service de Police Municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	TC
<u>Contractuels</u>				
Poste de Contractuel (Contrat de Projet)	A	1	1-1	TC
Poste de Collaborateur de Cabinet		1	1	TC
Poste de Contractuel Educateur de Jeunes enfants	A	1	1	TC
<u>Dans l'attente de recrutement d'un titulaire :</u>				
Agent polyvalent périscolaire	C	1	1	TNC
Agent polyvalent périscolaire	C	1	1	TC
Crèche	C	2	1	TC
Agent administratif	C	1	0	TNC

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 13 avril 2023

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID : 015-211501200-20230413-DELB20230413_14-DE

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID : 015-211501200-20230413-DELB20230413_14-DE